

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 20 septembre 2011

Compte rendu affiché le : 26 septembre 2011

Date de la convocation: 29 août 2011

BOUS-PRÉFECTURE DE MONTERISON

Nombre de délégués : 33

Nombre de délégués concernés : 25

En exercice:33 Présents: 22

En exercice: 25

Présents: 19

Votants: 22

Votants: 19

Présents: CCPSG: Mrs Charbonnier JY, Boudier JP, Philippon B, Vocanson E.

CCFL: Mrs Berthet C (2), Rousset L, Seon M, Vincent Georges (2), Mme Grange M (2)

CCHL: Mrs Bruyas J.Marc, , Lhopital J.Louis, Moralès Philippe, Villard P.

SEM: Thizy Gilles (2), Mme Larue M. Françoise

Autres communes: Mrs Reynard R, Bouchut O, Villemagne G, Laval D, Bruyas B, Pallandre A.

Mme Didier G.

Secrétaire de séance : Georges Vincent

Excusés: Mrs Besset C, Gros Richard, Louat R, Chambonnet M, Lornage F, Bruyère C, Gonon P,

Bruyas J. François, Berne Marcel, Guyot P, Barcet A.

N° 324 Objet : Décision modificative Budget du SPANC

Monsieur le Président explique deux factures ont été payées en retard, ce qui occasionne des frais moratoires. Le montant des frais moratoires concernant deux factures d'un montant total de 1 183.02 € TTC, s'élève à 31.76 €. Il est nécessaire d'inscrire une ligne au budget (chapitre 67 11) pour payer ces frais.

Dépenses de fonctionnement

	dépenses	
Chapitre 66	+ 1 500 (inscrit au budget	
Article 6615 Intérêt des	1 000 €, à ce jour dépensé	
comptes courants	1 056 €)	
Chapitre 002, article 6287		- 1 600 (inscrit au budget
Remboursement de frais		2 000 €)
Chapitre 67, article 6711,	+ 100 (inscrit au budget 0)	
intérêts moratoires		
Total	+1600€	- 1 600 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la décision modificative ci-dessus

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galifier

Le 20 septembre 2011

Le Président

Jean Yves Charbonnier